

Conclusions 2022 du département du Travail des États-Unis

sur les pires formes de travail des enfants

Mali

En 2022, le Mali a réalisé des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement de transition a recruté trois inspecteurs du travail supplémentaires. Cependant, malgré de nouvelles initiatives visant à lutter contre le travail des enfants, le Mali reçoit cette évaluation parce qu'il a poursuivi la mise en œuvre d'une pratique qui retarde les efforts d'élimination de ce fléau. Au cours de la période visée par le présent rapport, le gouvernement de transition a utilisé des enfants dans ses forces armées en contravention de la législation nationale. Au Mali, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et les conflits armés. Des enfants effectuent également des travaux dangereux dans le secteur de l'agriculture, notamment dans la production du coton et du riz, ainsi que dans l'orpaillage artisanal. Bien que la loi malienne de 2012 sur la traite des personnes criminalise la traite à des fins d'esclavage, elle n'incrimine pas l'esclavage de manière plus générale. Par ailleurs, la législation malienne n'interdit pas explicitement l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants dans le cadre d'activités illicites et elle permet de sanctionner des mineurs de moins de 18 ans pour des actes qu'ils ont été forcés de commettre directement en raison de leur recrutement et utilisation par des groupes armés. Par ailleurs, le Mali ne dispose pas d'un plan d'action national pour lutter contre toutes les pires formes de travail des enfants qui existent dans le pays, et les services sociaux et de réinsertion restent insuffisants pour les victimes du travail des enfants.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les lois qui garantissent l'éducation de base gratuite incluent tous les enfants du pays, y compris les non-Maliens.	2022
	Veiller à ce que le Code du travail fixe à 13 ans l'âge minimum pour les travaux légers et précise les conditions dans lesquelles ils peuvent être effectués, conformément aux normes internationales.	2015 – 2022
	Veiller à ce que l'esclavage héréditaire soit frappé d'interdiction pénale.	2017 – 2022
	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation, l'obtention ou l'offre d'enfants dans le cadre d'activités illicites, y compris la production et le trafic de stupéfiants, conformément aux normes internationales.	2009 – 2022
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques aux fins de les utiliser dans tout conflit armé.	2013 – 2022

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Revoir la Circulaire interministérielle relative à la prévention, la protection et le retour en famille des enfants des enfants associés aux forces et groupes armés afin d'inclure la tranche d'âge spécifique des enfants couverts par cette circulaire, tout en veillant à ce que cette tranche d'âge soit conforme aux normes internationales. Veiller à ce que les mineurs de moins de 18 ans ne soient pas sanctionnés pour des actes qu'ils ont été forcés de commettre directement en raison de leur recrutement ou utilisation par des groupes armés.	2009 – 2022
Application	Augmenter le financement et les ressources de l'Inspection du travail, notamment le matériel et les moyens de transport pour effectuer des inspections, surtout dans les zones reculées du nord du pays.	2012 – 2022
	Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail de 116 à 162 afin de couvrir convenablement les 6,5 millions environ de travailleurs.	2012 – 2022
	Publier des informations sur les efforts en matière d'application du droit du travail, notamment le nombre d'infractions à la législation sur le travail des enfants constatées et le nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail.	2010 – 2022
	Recueillir régulièrement des statistiques sur le travail des enfants et créer une base de données permettant de suivre les données sur les pires formes de travail des enfants.	2021 – 2022
	Publier des informations sur l'application du droit pénal, notamment si une formation initiale a été dispensée aux nouveaux enquêteurs judiciaires, si des cours de perfectionnement ont été dispensés, ainsi que le nombre d'enquêtes, d'infractions constatées et de poursuites lancées, et si des sanctions ont été prononcées pour des infractions relatives aux pires formes de travail des enfants.	2020 – 2022
	Mettre en œuvre les dispositions de la Circulaire interministérielle et du Protocole signé avec l'ONU, exigeant que les enfants détenus à cause de leur association avec des groupes armés soient orientés vers les services sociaux ou des agences de protection de l'enfance de l'ONU afin qu'ils puissent bénéficier des services de réinsertion et de protection sociale appropriés.	2013 – 2022
	Veiller à ce que les efforts en matière d'application du droit pénal concernant le travail des enfants disposent d'un financement et de ressources appropriés.	2020 – 2022

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que les responsables publics soient tenus responsables en cas d'ingérence dans les affaires judiciaires concernant des délits relatifs aux pires formes de travail des enfants, notamment dans les affaires d'esclavage et de recrutement ou d'utilisation d'enfants soldats.	2019 – 2022
	Veiller à ce que les responsables des pires formes de travail des enfants fassent l'objet de poursuites judiciaires et de condamnations conformément à la loi.	2013 – 2022
	Veiller à ce que les enfants ne soient pas emprisonnés à cause de leur association avec des groupes armés.	2022
	Veiller à ce que les enfants de moins de 18 ans ne soient pas recrutés ou utilisés par les forces armées maliennes, conformément à la législation nationale.	2022
	Démobiliser tout enfant servant actuellement dans les forces armées maliennes et lui fournir tous les services sociaux qui conviennent.	2022
Coordination	Veiller à ce que tous les organismes de coordination soient actifs et en mesure de remplir leurs missions comme prévu.	2012 – 2022
	Préciser les rôles de la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants (CNLTE) et le Comité national de coordination de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées qui coordonnent les mécanismes de lutte contre le travail des enfants et améliorer la coordination entre les organismes pertinents.	2010 – 2022
Politiques gouvernementales	Adopter une politique nationale de lutte contre toutes les formes de travail des enfants fréquentes au Mali, telle qu'un plan national d'élimination du travail des enfants.	2012 – 2022
Programmes sociaux	Relancer et entreprendre des mesures de mise en œuvre des programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants et publier des informations sur ces mesures.	2021 – 2022
	Élargir le programme relatif aux conditions de remise de titres de voyage aux enfants, qui fournit des papiers d'identité aux enfants maliens lorsqu'ils se déplacent dans le pays ou à l'étranger, pour l'appliquer également aux enfants non-maliens.	2021 – 2022
	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les filles et les enfants vivant	2010 – 2022

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	dans les zones touchées par les conflits, de recevoir une éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en développant les infrastructures scolaires et le nombre des enseignants, en procurant des fournitures scolaires gratuites, et en prenant des mesures pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants à l'école.	
	Faire progresser les taux d'enregistrement des naissances pour que les enfants aient accès aux services sociaux, notamment à l'éducation.	2010 – 2022
	Mettre en place de nouveaux programmes pour s'attaquer au travail des enfants dans tous les secteurs pertinents, notamment le travail domestique, la mendicité forcée et l'exploitation sexuelle commerciale.	2009 – 2022
	Veiller à ce que les services sociaux du gouvernement disposent de ressources et d'installations suffisantes pour assurer la prise en charge nécessaire des rescapés des pires formes de travail des enfants, notamment ceux qui ont été assujettis à la mendicité forcée et impliqués dans les conflits armés.	2016 – 2022